

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1er mars 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 28 février 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent par intérim de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Mercredi prochain, le 7 mars 2001, six mois se seront écoulés depuis que le Conseil de sécurité a tenu son sommet sur le thème « Assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique ». On se souviendra que ce sommet s'est achevé par l'adoption unanime de la résolution 1318 (2000), contenant la déclaration correspondante.

À cet égard, j'ai l'honneur de vous informer que ce jour-là, l'Ukraine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité, a l'intention d'organiser un débat ouvert sur le suivi du sommet du Conseil de sécurité en vue d'évaluer les progrès réalisés au cours des six derniers mois dans la mise en oeuvre de la déclaration susmentionnée et de rechercher comment renforcer encore le rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous adresser sur le sujet de ce débat un document de travail (voir annexe) qui doit servir de base à ce dernier. J'espère que ce débat ouvert permettra un échange de vues large et franc entre les participants, ce qui contribuerait aux efforts visant à améliorer l'efficacité des activités actuelles et futures du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent par intérim
(Signé) Valery P. **Kuchinsky**

Annexe à la lettre datée du 28 février 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent par intérim de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

« Transformer les intentions en actions »

Note explicative en prévision d'un débat sur la suite donnée au sommet tenu par le Conseil de sécurité le 7 septembre 2000

Le 7 septembre 2000, le Conseil de sécurité a tenu une réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement sur le thème « Assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique ».

À de nombreux points de vues, la réunion du sommet du Conseil de sécurité a constitué, à l'aube d'un nouveau millénaire, un événement à la fois remarquable et indispensable dans la vie de l'Organisation des Nations Unies.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans la déclaration qu'il a faite lors de cette réunion, « dans de trop nombreuses régions du monde, trop de communautés vulnérables hésitent aujourd'hui à se tourner vers l'Organisation des Nations Unies pour demander de l'aide lorsqu'elles en ont besoin. Ni les résolutions ni les déclarations ne changeront cette réalité; seule l'action le peut : une action rapide, unie et efficace menée avec habileté et discipline pour mettre fin aux conflits et rétablir la paix. Ce n'est que par une action résolue de ce type que la réputation de l'Organisation des Nations Unies en tant que force crédible de paix et de justice peut être restaurée ».

De fait, au cours des années passées, le Conseil de sécurité a dû faire face à des questions vraiment fondamentales. S'est-il efficacement acquitté de sa principale responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales? Le Conseil est-il prêt à élaborer et à mettre en oeuvre une stratégie bien ciblée pour s'acquitter de la tâche principale que lui confie la Charte des Nations Unies? Y a-t-il une volonté commune de relever ce défi? Y a-t-il une vision commune de la manière dont on peut vraiment assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales?

Le Sommet du Conseil de sécurité a été l'occasion de revenir sur ces questions. Il a réuni les dirigeants des États membres du Conseil qui ont réaffirmé les responsabilités de cet organe dans la défense des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il a apporté une contribution précieuse au succès du Sommet du Millénaire, lequel visait à renforcer l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. Enfin, et ce n'est pas le moins important, un certain nombre d'engagements importants ont été pris lors du sommet en vue de renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de relever les défis à la paix et à la sécurité, des engagements qui ont été consignés dans la Déclaration adoptée à l'unanimité lors du Sommet (résolution 1318 (2000), annexe).

Aujourd'hui, après que six mois se sont écoulés depuis l'adoption de cette déclaration, l'Ukraine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité, propose de tenir un débat ouvert en vue d'évaluer les résultats concrets de la mise en oeuvre de la Déclaration. Lorsqu'elle propose de tenir un tel débat, l'Ukraine part du principe

qu'il importe d'examiner régulièrement la suite donnée dans la pratique aux décisions prises par le Conseil.

Afin que ce débat soit plus concret et plus riche, le Président du Conseil de sécurité pose aux délégations les questions suivantes :

- Le Conseil est convaincu de la nécessité d'accorder une attention particulière à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique; dans quelle mesure cette conviction se concrétise-t-elle dans l'action?
- Le Conseil a déclaré qu'il était résolu à accorder une égale priorité au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans chacune des régions du monde; y a-t-il des conflits ou des situations « oubliés », auxquels le Conseil devrait accorder davantage d'attention?
- Le Conseil s'est déclaré résolu à renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et il montre qu'il a la volonté d'aboutir à des résultats tangibles à cet égard; des progrès significatifs ont en particulier été faits au cours des six derniers mois dans le renforcement du potentiel de l'Organisation dans ce domaine; y a-t-il des problèmes particuliers liés au renforcement du maintien de la paix qui appellent des efforts plus énergiques du Conseil?
- Le Conseil s'est engagé à améliorer l'efficacité de l'action de l'Organisation des Nations Unies face aux conflits à toutes les étapes, de la prévention au règlement puis à la consolidation de la paix; puisque cet objectif ambitieux exige un renforcement et une amélioration de l'ensemble de la gamme des instruments de paix qui sont à la disposition du Conseil, quels domaines spécifiques ont été oubliés dans cette entreprise?
- Le Conseil a encouragé l'élaboration de stratégies internationales globales permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits; dans quelle mesure le Conseil a-t-il lui-même contribué à la réalisation de cet objectif?
- Le Conseil a demandé un renforcement de la coopération et de la communication entre l'ONU et les organisations régionales ou sous-régionales; quels progrès concrets ont été réalisés jusqu'ici dans ce domaine et un renforcement institutionnel de cette coopération est-il nécessaire?

Appendice

Idées, initiatives et messages présentés durant le Sommet

Lors du sommet du Conseil de sécurité, ouvert par le Président de ce dernier, le Président de la République du Mali, M. Alpha Oumar Konare, les 16 participants ont fait des allocutions, à savoir (par ordre chronologique) :

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, le Président des États-Unis d'Amérique, M. William Jefferson Clinton, le Président de la République argentine, M. Fernando de la Rúa, le Président de la République populaire de Chine, M. Jiang Zemin, le Président de la République française, M. Jacques Chirac, le Président de la République de Namibie, M. Sam Nujoma, le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, le Président de la République de Tunisie, M. Zine El Abidine Ben Ali, le Président de l'Ukraine, M. Leonid Kuchma, le Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh, Cheikh Hasina, le Premier Ministre du Canada, M. Jean Chrétien, le Premier Ministre de la Jamaïque, M. Percival James Patterson, le Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas, M. Wim Kok, le Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Tony Blair, le Ministre des affaires étrangères de Malaisie, Datuk Seri Syed Hamid Albar, et le Président de la République du Mali, M. Alpha Oumar Konare.

Les participants ont souligné un certain nombre de principes, d'initiatives et de messages, qui pourraient être résumés comme suit (la liste n'est pas exhaustive).

A. Éléments généraux

- L'Organisation des Nations Unies doit intensifier ses efforts pour améliorer le respect des droits de l'homme, protéger les membres des minorités nationales, établir des systèmes politiques réellement représentatifs et participatifs et améliorer la santé et l'éducation.
- Le Conseil de sécurité devrait en toutes occasions défendre les buts et principes de la Charte des Nations Unies.
- Excepté dans les cas où le droit de légitime défense est exercé, le Conseil de sécurité a compétence exclusive pour autoriser l'usage de la force dans les relations internationales et ordonner des mesures collectives efficaces pour prévenir et écarter les menaces contre la paix.
- Il devrait attacher une importance égale aux atteintes à la paix et à la sécurité internationales dans toutes les régions du monde et y réagir avec la même rapidité.
- Dans tous les cas, le Conseil de sécurité devrait être guidé par trois considérations : la nécessité de mobiliser une volonté d'agir préventivement (avant qu'une crise atteigne le point de non-retour), la nécessité d'avoir la capacité d'agir et la nécessité d'agir efficacement et de manière décisive.
- Le Conseil de sécurité doit s'attacher à prévenir les conflits armés en élaborant une culture de la paix.
- Lorsque le Conseil de sécurité agit dans la solidarité et l'unité, les problèmes les plus compliqués sont résolus.

- Les différends susceptibles de naître doivent être réglés par le dialogue, la négociation et les consultations.
- On a souligné que l'emploi délibéré de la force et l'intervention dans les affaires intérieures d'autres pays au nom de principes humanitaires n'était pas seulement contraire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.
- On a déclaré que le principe de la non-intervention devait être respecté mais que dans le même temps une valeur complémentaire devait être prise en considération : le principe de non-indifférence.
- La communauté internationale [devrait] formuler une définition objective et commune de certaines notions comme la solidarité, la protection des droits de l'homme et les questions développementales.
- Pour répondre aux besoins de l'époque, il est impératif que le Conseil de sécurité se réforme lorsque cela est nécessaire de manière à renforcer son rôle, maintenir son autorité et améliorer son efficacité.
- On a dit que l'existence du droit de veto était anachronique et antidémocratique.
- Toute réforme du Conseil de sécurité devrait refléter adéquatement la volonté de la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.
- Afin de préserver intégralement son autorité, le Conseil devrait être plus représentatif eu égard à la composition de l'Organisation.
- L'une des tâches majeures devrait être de renforcer le partenariat entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les organisations et initiatives régionales.

B. Conflits et crises

- Le plus important est d'améliorer les possibilités qu'offre l'ONU dans le domaine de la lutte contre les crises.
- Il est de la plus haute importance d'élaborer une stratégie globale de prévention des conflits.
- Dans cette stratégie, une des premières étapes pourrait consister à mettre en place des centres régionaux de prévention des conflits des Nations Unies.
- Il est important également d'élargir encore la portée des instruments qui sont indispensables pour préserver la paix et la sécurité. Dans ce contexte, les opérations de prévention des conflits devraient être mises en avant en tant que type fondamentalement nouveau d'activité de maintien de la paix.
- Des stratégies de prévention des conflits devraient être élaborées en étroite coopération avec des organisations régionales ou sous-régionales.
- Afin d'améliorer le fonctionnement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il est essentiel de s'attaquer aux symptômes et en même temps d'éliminer les causes profondes des conflits.
- Les organismes des Nations Unies doivent avoir une stratégie globale et coordonnée pour l'élimination des causes profondes du conflit.

- L'ONU doit prendre en compte toutes les conséquences de l'évolution dans la nature des conflits qui ont, de plus en plus souvent, une origine interne.
- Le Conseil de sécurité devrait se préoccuper davantage des situations de crise humanitaire touchant la population civile.
- Le Conseil de sécurité devrait porter une attention particulière aux conflits qui sont pour ainsi dire figés dans la région de l'ex-Union soviétique.
- La communauté mondiale doit s'attaquer aux causes et, lorsque ces causes sont le sous-développement, l'absence de démocratie, de primauté du droit et de respect des droits de l'homme, le Secrétaire général devrait être en mesure de porter ce fait à l'attention du Conseil de sécurité et d'user de son pouvoir de mobilisation.
- L'ONU doit endiguer le flux de réfugiés et déplacés.
- La prévention des conflits, le respect des traités concernant les droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que la protection des plus vulnérables sont quelques-unes des raisons majeures qui militent en faveur de l'entrée en vigueur du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.
- L'ONU doit s'attaquer à tout ce qui sert à financer et entretenir les conflits, comme l'exploitation des ressources naturelles, le trafic des drogues et l'accumulation d'armes légères.
- Il faudrait accorder l'attention voulue aux causes profondes des conflits, notamment la pauvreté et le sous-développement.
- De plus en plus, l'ONU doit traiter avec des seigneurs de la guerre ou des États qui refusent de tenir les engagements qu'ils ont pris dans les accords de paix. Or, les accords de paix crédibles et respectés sont la clef de l'efficacité de l'action de l'ONU.

C. Sanctions

- Lorsque le Conseil de sécurité recourt à des sanctions, il doit avoir la volonté et la sagesse de veiller à ce que ces sanctions soient effectivement appliquées et qu'elles touchent l'objectif visé sans infliger de dommages collatéraux excessifs.
- L'ONU devrait élaborer, pour l'imposition et la levée des sanctions, une méthode claire et cohérente qui prenne en considération les préoccupations des populations civiles innocentes et les intérêts des pays tiers.
- Les sanctions doivent être proportionnées à leurs objectifs.
- Il est nécessaire de veiller à ce que les régimes de sanctions soient réexaminés, atténués ou levés, de manière à ne pas prolonger les souffrances des populations touchées.
- Les régimes des sanctions ne devraient pas être illimités. Ils n'en sont pas moins un outil précieux dans différentes situations où les guerres et les atrocités perpétrées par les rebelles sont alimentées par le trafic des diamants et d'autres ressources naturelles.
- Il est nécessaire de mettre en place, au sein du Secrétariat, un organe permanent chargé de combattre le trafic de tous les produits de grande valeur.

D. Opérations de maintien de la paix

- L'ONU et son personnel de maintien de la paix ne sont pas la réponse à toutes les crises et à tous les conflits, ni à toutes les menaces à la vie. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sauraient remplacer la volonté politique des parties de parvenir à un règlement pacifique.
- Les faits montrent que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent donner des résultats que si les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment les principes de respect de la souveraineté des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de consentement préalable des parties en cause, de neutralité et de non-recours à la force sauf en cas de légitime défense, sont respectés.
- L'ONU devrait faire le bilan de son expérience et des enseignements tirés. S'il est vrai que les opérations de maintien de la paix ont contribué à la paix et à la sécurité internationales, elles ne sont certes pas une panacée.
- Il faut donner la priorité à l'élaboration de stratégies de maintien de la paix et de renforcement de la paix, passant notamment par le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants.
- Il a été dit que seul le Conseil de sécurité était habilité à approuver une mesure aussi extrême que le recours à la force en situation de crise. Lorsqu'il agit à ce titre, il a en particulier la responsabilité de définir clairement le mandat des opérations de maintien de la paix et les règles applicables.
- Le Conseil et le Secrétariat ne devraient ménager aucun effort pour associer les États Membres, notamment les fournisseurs potentiels de contingents, à la planification et à toutes les phases ultérieures de l'opération.
- Les opérations de maintien de la paix devraient être renforcées, notamment par la formulation de mandats appropriés prévoyant la coopération avec la population civile, une meilleure capacité de planification, le déploiement rapide des opérations de maintien de la paix, et par la coordination entre les participants sur le terrain.

i. Mandat

- Lorsque le Conseil souhaite déployer une opération de maintien de la paix, il doit veiller à ce qu'elle ait un mandat clair et réaliste.
- Les mandats formulés par le Conseil de sécurité devraient permettre aux opérations de s'attaquer aux causes profondes des conflits (le cas échéant). Dans ce contexte, il faudrait apporter un soutien vigoureux à des thèmes tels que l'élimination de la pauvreté, le développement durable, la démocratie, la gouvernance, la primauté du droit et l'expansion des droits de l'homme qui sont les fondements d'une paix durable.
- Il faut qu'il y ait concordance entre les objectifs des opérations de maintien de la paix, d'une part, et leur mandat et les ressources fournies, d'autre part.
- Chaque fois que nécessaire, le mandat devrait comporter des règles concernant la protection des civils.

ii. Personnel

- Les opérations de maintien de la paix ne devraient être lancées que s'il est certain que les États Membres fourniront suffisamment de personnel dûment qualifié et équipé.
- L'ONU doit pouvoir disposer de personnel de maintien de la paix qui puisse être déployé rapidement et qui soit bien formé et équipé et capable de projeter l'image d'une force crédible.
- Les États doivent fournir à l'ONU du personnel et du matériel de qualité en quantité suffisante.
- Les derniers conflits ont montré que les soldats et les civils devraient avoir l'entraînement nécessaire.

iii. Financement

- Le financement des opérations de maintien de la paix devrait être adéquat, les membres permanents du Conseil de sécurité ayant une responsabilité particulière à cet égard. Lors de l'examen du financement de ces opérations, il ne faudrait pas perdre de vue la nécessité de procéder par étapes et de tenir compte de la situation des pays en développement.
- Les préoccupations budgétaires ne doivent pas imposer de contrainte paralysante dès le départ.
- Il est nécessaire de renforcer les finances de l'ONU.

iv. Les auteurs de crimes

- Les auteurs de crimes qui choquent la conscience commune de l'humanité ne sauraient être impunis.
- Il faut prendre les mesures voulues à l'égard de ceux qui s'emparent du pouvoir illégalement en renversant un gouvernement dûment élu.

E. Femmes

- Il ne faut pas considérer les femmes uniquement comme des victimes de la guerre.
- Il est nécessaire de prendre des mesures concrètes pour assurer aux femmes un rôle plus important dans tous les efforts de préservation et de promotion de la paix et de la sécurité.

F. Enfants

- Il faut multiplier les efforts et les initiatives pour que, dans des situations de conflit armé d'assassinats et de mutilations, de violences sexuelles, d'enlèvements et de déplacements forcés, les enfants ne soient plus pris comme cibles et qu'ils ne soient plus recrutés et utilisés dans les conflits armés, ce qui est contraire au droit international.
- On pourrait créer, dans différentes parties du monde, des zones sans enfants soldats.

G. Questions africaines

- L'ONU et le Conseil de sécurité devraient porter plus d'attention à l'Afrique et contribuer davantage à l'avenir de ce continent.
- L'ONU et le Conseil de sécurité devraient coordonner plus étroitement leurs activités avec les efforts de maintien de la paix des nations africaines elles-mêmes.
- En traitant des problèmes qui se posent à l'Afrique, l'ONU et le Conseil de sécurité devraient respecter pleinement la souveraineté des pays africains, se préoccuper des opinions des pays africains et des organisations régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine, prendre des mesures efficaces pour préserver les pays africains de la pauvreté et de la guerre et aider les populations africaines sur la voie de la tranquillité, du développement et de la renaissance.
- Les conflits douloureux qui sévissent en Afrique ont diverses causes appelant une réponse concertée qui allie les éléments essentiels que sont la paix et la sécurité avec le développement durable, la démocratie représentative et la primauté du droit.
- En examinant ces conflits, le Conseil de sécurité devrait faire preuve d'une grande sensibilité, qui n'est possible que par la connaissance immédiate de la réalité et par une meilleure coordination avec les organisations régionales et les autres organismes des Nations Unies.
- Les événements récents ont montré le rôle précieux que peuvent jouer dans le maintien ou le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales en Afrique les organisations régionales et sous-régionales – Organisation de l'unité africaine, Communauté de développement de l'Afrique australe et Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

H. Le désarmement, s'agissant des armes de destruction massive

- L'ONU a pris l'engagement d'oeuvrer pour le désarmement général et complet.
- L'ONU doit s'efforcer d'instaurer des normes juridiques internationales efficaces, permettant de contrôler les mouvements d'armes légères.
- Tous les États sont invités à ratifier et appliquer la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction.

I. Les questions les plus préoccupantes

i. VIH/sida et maladies infectieuses

- Il est crucial aujourd'hui d'accorder une attention particulière aux fléaux qui tuent massivement, traversent les frontières et déstabilisent des régions tout entières – les maladies infectieuses telles que le paludisme, la tuberculose et le sida.

ii. Écologie et santé

- Il est nécessaire d'investir dans les éléments essentiels : salubrité de l'eau et des aliments, assainissement et éducation sanitaire. L'ONU doit s'assurer que les progrès de la science bénéficient à tous.

- Il est nécessaire de relever le défi des changements climatiques par des mesures concrètes.
- On s'est prononcé en faveur de l'application du Protocole de Kyoto et d'autres objectifs qui limiteront les menaces à l'environnement.

iii. Pauvreté

- L'ONU doit promouvoir un programme plus ambitieux de lutte contre la pauvreté qui engendre les conflits et la guerre.
- La croissance économique générale aide à réduire la pauvreté en tant que cause profonde des conflits et doit donc faire partie des stratégies de prévention des conflits.

iv. Éducation

- On s'est prononcé en faveur de l'objectif de l'accès universel à l'enseignement primaire d'ici à 2015.

v. Allègement de la dette

- L'idée d'un allègement de la dette, à condition que les économies réalisées soient investies dans les besoins de la population, est une idée dont l'heure est venue depuis longtemps et la communauté mondiale doit faire bien plus.
